

De : [Madeleine Guyot](#)
À : [REDACTED]
Objet : Appel à l'action pour l'amélioration de l'offre d'accueil de la petite enfance
Date : mardi 14 mai 2024 16:10:00

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

La Ligue des familles s'adresse à vous au nom de 1224 parents en difficulté face au manque de places en crèche ayant participé activement à sa campagne sur le sujet (www.manquedeplaces.be). Ces 1224 parents ont en effet interpellé leurs élus locaux à propos du manque de places et ont mandaté la Ligue des familles pour appeler les ministres compétents à prendre des mesures d'urgence en la matière.

Pas moins de 4 parents sur 10 ne trouvent pas de place en crèche au moment où ils en ont besoin, selon le Baromètre des parents (sondage Ipsos). Nous avons connaissance de l'effort engagé par les différents gouvernements afin de créer de nouvelles places. Toutefois,

- À supposer que ces places soient créées dans leur totalité, elles laisseront malgré tout **de nombreux besoins non couverts** et des parents dans des situations intenable, contraints de s'arrêter de travailler faute de place en crèche. Il nous paraît indispensable d'augmenter encore l'ambition en la matière et de viser la création de 10 000 places supplémentaires sous la prochaine législature.
- Nous avons eu vent du risque d'**abandon d'une partie de ces projets** et craignons fortement que l'objectif de création de places du plan en cours actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit pas atteint .
- Les délais de création de nouvelles places couplés à l'aggravation de la pénurie ces dernières années et à l'abandon de certains projets nous laissent craindre une situation plus tendue que jamais pour les parents dans les prochaines années. Les parents dont l'enfant va naître dans les prochains mois ne pourront pas attendre 2026 pour mettre leur enfant en crèche. Ils seront nombreux à se trouver sans solution d'accueil à l'heure de reprendre le travail ; **nous craignons particulièrement l'impact pour l'emploi des femmes** qui seront contraintes de prendre un congé parental, un temps partiel ou d'arrêter de travailler, avec une importante perte de revenu à la clé dans tous ces cas de figure, ou de trouver des solutions précaires pour combiner travail et garde d'enfant.

Il nous paraît dès lors indispensable d'envisager **des mesures exceptionnelles** pour faire face à cette problématique, qu'il s'agisse d'**un budget exceptionnel pour ouvrir très rapidement des places là où des locaux adaptés à l'accueil**

d'enfants existent, pour **compenser l'impact financier du manque de places pour les familles concernées**, ou de toute autre disposition à même de répondre à la détresse des familles dans l'attente de l'ouverture effective des nouvelles places programmées.

Dans le cadre de cette campagne, la Ligue des familles a en outre pris le temps de rencontrer, sur le terrain, des porteurs de projets de nouvelles places et d'entendre leurs difficultés, ainsi que celles des milieux d'accueil déjà en activité. Nous appelons à une série de recommandations pratiques afin de mieux les soutenir et de faire en sorte que ces places puissent effectivement ouvrir, que vous pouvez retrouver dans notre étude : [Lever les obstacles à la création de places en crèche | La Ligue des familles](#)

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses que nous ne manquerons pas de communiquer aux familles concernées, et restons à votre disposition.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Madeleine Guyot
Directrice générale de la Ligue des familles